

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 juin 2010

MODERNISATION DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE - (n° 2636)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 259

présenté par

M. Lazaro, M. Remiller, M. Biancheri, M. Marcon, M. Christ,
M. Couve, M. Decool, M. Cinieri, M. Chossy, M. Fasquelle,
M. Luca, M. Fromion et M. Guilloteau

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 16, substituer aux mots :

« et de distribution des produits agricoles et alimentaires respectueux de l'environnement
et » ;

les mots:

« biologique et respectueux de l'environnement ainsi que les modes de distribution des
produits agricoles et alimentaires ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de clarification.

En effet, les modes de production et les modes de distribution suivent des logiques différentes. Aussi, il est utile d'accorder un paragraphe à chacun, et de faire référence au mode de production biologique pour assurer son développement et sa reconnaissance comme mode de production durable.